



Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1. Débitrice: **Société de laiterie de Gletterens en liquidation**,
1544 Gletterens
2. Déclaration de faillite: 08.10.2015
3. Suspension de faillite: 27.11.2015
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 14.12.2015
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But: procurer à ses membres les moyens du tirer du lait de leurs vaches le parti le plus avantageux, soit en le vendant en commun, soit en fabricant du fromage ou d'autres produits.
(réf. secteur 4)

Office cantonal des faillites, M. Tornare, chef de secteur
1700 Fribourg

02513143

